

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2026

Séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2026 à 11 heures 15 selon la convocation du 1^{er} juin 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille
MM. MAROT Jérémy, LEGRAND Bruno et VIVIÈS René.

Absents : Mme de MONTGAILHARD Bérengère.
MM. FERRY Éric et MEYNARD Sylvain.

Mme de MONTGAILHARD Bérengère donne pouvoir à Mme PINGUET Chantal.
M. MEYNARD Sylvain donne pouvoir à M. LEGRAND Bruno

Ordre du jour :

Abribus

Dispositif de signallement

PLUi

Commissions de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Questions diverses

Informations

Madame Thérèse BAYART est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Abribus

Question reportée à la prochaine séance.

Mise en place du dispositif de signallement

D2026/22

- Vu le Code général de la fonction publique ;

- Vu l'information du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse en date du 16 juin 2022.

Madame le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité l'article L 135-6 du Code général de la fonction publique instaure « un dispositif de signallement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le Code général de la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce dispositif peut être confié aux centres de gestion.

A ce titre, le CDG23 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le

Conseil d'Administration du CDG23 a fixé le coût d'adhésion à 3€ par agent présent dans la collectivité.

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 23 comporte 3 procédures :

1°- Le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7j) ;

2°- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

3°- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage à :

- Informer ses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;

- Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG23 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;

- Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire etc.).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, l'organe délibérant, décide :

-d'AUTORISER le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse.

- d'AUTORISER le Maire à mettre en oeuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion.

-d'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

Référents PLUi

D2026/23

Madame le Maire fait un bref compte-rendu de la conférence des Maires du 11 mai 2026 et le lancement de la phase 2 du PLUi.

Elle propose à l'assemblée de contrôler et de modifier le tableau des typologies par village.

Elle donne la date de la prochaine réunion d'informations destinée à tous les élus.

Elle informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer 2 référents qui seront membres de la commission PLUi, mais que tous les élus pourront participer à chaque étape du PLUi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne les 2 référents suivants :

- MAROT Jérémie
- PINGUET Chantal

Madame le Maire fait part au conseil municipal que le conseil communautaire a créé 12 commissions thématiques.

Il s'agit aujourd'hui de nommer des membres parmi le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne les membres suivants pour siéger à chaque commission communautaire :

STATUTS – GOUVERNANCE – PROJET DE TERRITOIRE	BAYART Thérèse
	PINGUET Chantal
FINANCES – RESSOURCES HUMAINES	BAYART Thérèse
	PINGUET Chantal
PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES	BOEUF Madeleine
	DELATRONCHETTE Tiffany
EAU – SPANC – POLITIQUE DE L'EAU	de MONTGAILHARD Bérengère
	HENAUX Camille
DECHETS	DELATRONCHETTE Tiffany
	MAROT Jérémy
MOBILITES	DELATRONCHETTE Tiffany
	de MONTGAILHARD Bérengère
TRANSITIONS – ENERGIES – HABITAT	de MONTGAILHARD Bérengère
	LEGRAND Bruno
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NUMERIQUE –ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ECONOMIE DE PROXIMITE	DELATRONCHETTE Tiffany
	HENAUX Camille
ACCUEIL – SANTE	BAYART Thérèse
	BCEUF Madeleine
CULTURE – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE – TOURISME	DELATRONCHETTE Tiffany
	VIVIÈS René
VOIRIE – BATIMENTS	LEGRAND Bruno
	MEYNARD Sylvain
PLUI	MAROT Jérémy
	PINGUET Chantal

Questions diverses

Commission DECI

Madame le Maire explique qu'il va falloir travailler dès cet été sur la défense incendie de la Commune et propose de constituer un groupe de travail.

Sont volontaires Tiffany DELATRONCHETTE, Camille HENAUX et René VIVIÈS.

D'autres conseillers pourront bien évidemment intégrer le groupe ultérieurement.

Bâtiment technique

Madame le maire rappelle le projet de construction d'un local technique et propose également de constituer un groupe de travail.

Sont volontaires : Bruno LEGRAND, Jérémy MAROT, Sylvain MEYNARD et Chantal PINGUET.

D'autres conseillers pourront bien évidemment intégrer le groupe ultérieurement.

Projet de réouverture du chemin des bâtisseurs

Madame le Maire fait un retour sur la reconnaissance des chemins faite le 30 mai dernier avec les conseillers volontaires.

Elle expose que deux portions nécessitent plus de travail.

Elle informe que René VIVIÈS se propose pour attaquer avec le tracteur afin que l'employé communal finisse avec la débroussailleuse.

Le conseil municipal valide le projet et va essayer de créer une randonnée au départ de l'étang de La Marchette pour aller sur le chemin des bâtisseurs avec plusieurs boucles.

Si cela est possible, des flyers seront confectionnés et une inauguration pourrait se faire dans l'été.

Informations

- Lecture du courrier envoyé en RAR à la communauté de communes demandant des travaux rapides sur les routes communautaires.
- Une formation pour le correspondant défense aura lieu en juin, malheureusement, elle ne peut pas y assister.
- Distribution des informations pour le « compte élu » qui donne accès à des formations.
- Travaux Orange sur l'antenne de Charembles, le dossier est consultable au secrétariat de mairie.
- Point sur les aménagements à l'étang de La Marchette : nettoyage et lasurage des tables et enlèvement des jeux dangereux.
- La prochaine réunion est fixée au 26 juin 2026 à 20 heures.

La séance est levée.

Thérèse BAYART, secrétaire de séance.

Chantal PINGUET, maire de La Villetelle.

Adoption des conseillers municipaux :